



Règlement du Concours d'éloquence

« L'Union Européenne et Moi »

Préambule

Lancé à l'occasion du Joli Mois de l'Europe, le Concours d'éloquence a pour objectif de donner la parole aux jeunes sur l'Union Européenne et de partager leur réflexion sur son rôle et sa place dans leur vie.

Dans un contexte d'interrogations sur l'évolution de notre société face aux différents enjeux auxquels elle est confrontée (sanitaires, climatiques, sociétaux, sociaux-économiques, géopolitiques, etc.), et, récemment, dans le contexte de conflit armé aux portes de l'Europe, il est essentiel d'écouter la génération future.

Ce concours offre ainsi l'opportunité aux jeunes de la Région Centre-Val de Loire de se faire entendre et de défendre leur vision de l'Union européenne auprès des décideurs publics, alors que la France préside le Conseil de l'Union européenne (de janvier à juin 2022).

Article 1 : Organismes du concours

Le concours d'éloquence est organisé par les membres du « [groupe Europe et citoyenneté](#) » de la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI), animée par la Région Centre-Val de Loire.

Il s'agit d'un groupe d'acteurs volontaires du territoire régional ayant un intérêt pour les questions européennes et souhaitant mettre en commun leur action pour plus de visibilité pour le citoyen.

Ses membres volontaires animeront le déroulement de l'événement et veilleront au respect du règlement.

Toute correspondance pour le concours est à adresser à l'adresse suivante :

interneteuropecentre@centrevaldeloire.fr, excepté pour l'inscription qui s'effectue via un formulaire en ligne.

Article 2 : Participation au concours

La participation au concours est **gratuite**. Elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par l'ensemble des participants. Il devra être signé par chacun d'entre eux, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs.

Dans le cas d'une participation avec une structure, le règlement devra, également, être signé par le/la responsable.

L'inscription au concours est ouverte jusqu'au **22 mai à minuit** (la date de validation du formulaire d'inscription faisant foi). La finale sera organisée le **mercredi 8 juin en fin de journée**.

Le concours est ouvert à **tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans** au 31 décembre 2022, y compris en situation de handicap, **résidant ou étudiant en Centre-Val de Loire**.

Les participants sont répartis en **deux catégories d'âges** : les **15-18 ans** et les **19-25 ans**.

Les candidatures doivent obligatoirement être présentées en équipe **de 2 à 6 jeunes**, favorisant la mixité et sans discrimination de la non-binarité.

Article 3 : Sujet et exposé

Le groupe de jeunes devra répondre au sujet suivant :

En vous appuyant sur vos connaissances sur l'Union européenne, et sur vos propres expériences de rencontres européennes, vous évoquerez comment se construit votre sentiment d'appartenance à l'Union européenne, et de quelles façons vous vous sentez européens.

Le sujet peut être traité à travers, notamment, la jeunesse, la mobilité, le climat et l'environnement, la santé, l'emploi, l'inclusion, l'égalité des genres, l'avenir professionnel, la culture, l'échange culturel, la citoyenneté, la paix et la justice, l'immigration, la défense, l'indépendance alimentaire et énergétique...

Pour contextualiser l'exposé et mieux connaître les enjeux de l'UE, il est possible de s'appuyer sur [les priorités de l'Union européenne](#) et [le Pacte vert](#), et de s'inspirer de l'actualité. Des sources sont à disposition sur le [site europeocentre](#), le site d'information [toute l'Europe](#), ainsi qu'auprès des « Europe Direct » de la Région : Le [CRIJ Centre-Val de Loire](#) et la [Maison de l'Europe de Tours](#).

L'exercice oratoire doit :

- Répondre au sujet ;
- Refléter la pensée des jeunes : 1/3 de connaissances et 2/3 de réflexion (les connaissances servent de base pour la réflexion). L'intérêt de l'exercice réside dans l'expression de la vision des jeunes ;
- Faire apparaître une réalisation collective par les membres du groupe ;
- Durée de l'exposé : 4 minutes ;

Les attendus de l'exercice : Il est demandé aux candidats de s'exprimer sur leur sentiment d'appartenance à l'Union européenne, leur ressenti, leurs émotions et ce qui a conduit à ce sentiment d'appartenance ; Comment ils construisent leur vision de l'Union européenne et la traduisent ? Comment ils s'en servent dans leurs trajectoires de vie ?

La forme de l'exposé est libre : dialogue, discours argumenté, interview, saynète et autres formes, laissant place à la créativité tout en restant sur un exercice oratoire, faisant intervenir l'ensemble des jeunes du groupe de manière équilibrée.

Les candidats ont la possibilité de disposer de leurs notes pour l'exposé. Ils ne peuvent s'aider d'aucun autre accessoire. L'exposé ne doit pas être lu.

Article 4 : Déroulement du concours

Le concours se déroule en 2 étapes :

- Une sélection des candidatures sur la base d'une vidéo de l'exposé ;
- Une finale avec la réalisation de l'exposé en direct.

Sélection des candidatures sur vidéo

Une sélection des candidatures est réalisée sur la base d'une vidéo de 4 minutes, filmant l'exposé que le groupe a conçu et préparé, en respect des consignes précisées à l'article 3 du présent règlement.

L'objectif est de départager les candidats sur la qualité de leur expression orale et sur les grandes lignes de l'argumentation, sa cohérence et l'originalité de son angle d'étude avec le sujet du concours. En cas de non-respect du sujet, la candidature ne pourra être sélectionnée pour la finale.

Après l'envoi, aucune modification ne pourra être apportée à la production.

La sélection des candidatures est réalisée par l'équipe organisatrice du concours. Cinq candidatures, maximum, seront sélectionnées pour chacune des deux catégories, parmi toutes celles reçues.

Une liste complémentaire sera également établie pour pallier d'éventuels abandons.

En fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, l'équipe organisatrice se réserve par ailleurs le droit de modifier le nombre de candidatures sélectionnées pour la finale.

Les candidatures sélectionnées seront informées par courriel au plus tard le 2 juin 2022.

Finale du concours d'éloquence en direct

Les candidatures retenues à l'issue de la sélection seront invitées à présenter leur exposé en direct lors de la finale. La prestation devra être la même que celle réalisée lors de la phase de sélection. Le non-respect entraînera la disqualification de la candidature.

Lors de la finale, les candidats prononceront leur plaidoirie en direct avec une diffusion sur Internet et les réseaux sociaux. Elle se tiendra sous un format mixte, présentiel et virtuel. Néanmoins, l'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier les conditions de réalisation de la finale, si les circonstances l'exigent.

L'ordre de passage sera tiré au sort et communiqué en amont du concours.

Avant le début de l'exposé, l'équipe organisatrice annoncera simplement le nom du groupe et le titre de l'exposé, puis lancera le chronomètre au premier mot de l'exposé.

L'évaluation des candidatures est réalisée par un jury qui aura auditionné l'ensemble des prestations et délibérera à la suite. Le concours se clôturera par l'annonce des lauréats.

Article 5 : Jury.

Le jury sera composé de 7 membres, comptant des représentants d'institutions et des jeunes et veillant au respect de la parité femme/homme et de la représentation des tranches d'âges, dans la mesure du possible.

Le jury désignera, après délibération secrète, le classement et les lauréats pour les deux catégories. En cas d'éventuels ex æquo à l'issue de l'attribution des points, le jury statuera en se basant sur la vidéo transmise pour la sélection des candidatures afin de les départager.

Le jury est souverain dans la désignation des lauréats du concours. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

Article 6 : Critères d'évaluation

Les candidats seront jugés sur la qualité de l'argumentation développée, leur force de conviction, le dynamisme de leur discours, ainsi que le respect du temps de parole.

Le jury fondera son évaluation des élocutions sur les critères suivants :

- La qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé, mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, l'utilisation des supports écrits, la diction ;
- La qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos et l'originalité de l'intervention ;
- La présentation : Ceci inclut l'attitude face au jury, le respect du temps de parole et la gestuelle.

Toute absence d'un candidat ou tout retard entraîne sa disqualification.

Article 8 : Récompenses

Des récompenses seront remises à l'issue du concours pour chacune des deux catégories aux trois premiers lauréats, soit lors d'une remise officielle, soit de manière individuelle.

Les récompenses seront en fonction du rang des lauréats : Billets pour des festivals, des compétitions sportives ou des sites touristiques en Centre-Val de Loire.

Aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être demandé en échange. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les

récompenses indiquées par d'autres d'une valeur équivalente, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte ou de détérioration des récompenses remises aux lauréats.

Article 9 : Inscription

La candidature est à déposer, par équipe, en une seule fois via le **formulaire d'inscription en ligne** jusqu'à la date de clôture des inscriptions : **dimanche 22 mai 2022 à minuit**. Au-delà, les inscriptions seront closes.

Un accusé réception sera envoyé aux candidatures après la clôture des inscriptions.

Lien vers l'inscription en ligne : <https://forms.office.com/r/HLXg8LDEaW>

Les informations suivantes devront être renseignées :

- 1) Le titre du discours (qui doit être différent du thème du concours) ;
- 2) La mention de la catégorie d'âge ;
- 3) Les noms, prénoms, dates de naissance, adresse mail ainsi que l'adresse de tous les membres de l'équipe ;
- 4) Le nom, prénom, adresse mail et téléphone de la personne référente du groupe (*Cette personne recevra les informations concernant les étapes et résultats du concours. Elle peut être l'un des jeunes majeurs de l'équipe ou un adulte référent*) ;
- 5) L'établissement scolaire ou la structure (collège, lycée, association...) si la participation se fait par ce biais.

La vidéo ainsi que le présent règlement accepté et signé par les membres de l'équipe et/ou des représentants légaux pour les participants de moins de 18 ans, doivent être transmis lors de l'inscription (A télécharger directement dans le formulaire d'inscription au niveau du champ prévu à cet effet).

Concernant la vidéo, elle doit être réalisée avec un logiciel utilisable par tous.

L'inscription **tient lieu de candidature pour le concours et acceptation du règlement du concours**.

Tout dossier incomplet, envoyé par mail ou envoyé après le délai sera rejeté sans que les candidats ne disposent de recours contre les organisateurs.

Toute candidature doit être finalisée au plus tard le **dimanche 22 mai 2022 à minuit INCLUS**.

Article 10 : Droits d'images et d'auteurs.

En signant ce règlement, les candidats ainsi que les représentants légaux des candidats mineurs acceptent que le texte de l'exposé, l'enregistrement sonore, la vidéo ou encore les photos prises puissent faire l'objet d'une communication uniquement à des fins promotionnelles par les organisateurs, c'est-à-dire les membres du groupe « Europe et citoyenneté » dont la Région Centre-Val de Loire.

Si les candidats ou le jury ne souhaitent pas apparaître sur les photos et vidéos, il faudra le signaler par écrit à l'adresse de correspondance du concours.

La présente autorisation consentie à titre gratuit comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé. Elle inclut, également, les supports de communication tels que des sites internet, des médias (presse écrite, audiovisuelle et réseaux sociaux institutionnels).

Article 11 : Réclamations

L'inscription au concours comporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final. L'équipe

organisatrice se réserve le droit d'annuler ce concours ou de disqualifier des candidats si des événements l'imposent, et de modifier le présent règlement.

Article 12 : Protection des données personnelles

Les informations recueillies pour l'organisation du concours d'éloquence sont traitées par la Région Centre-Val de Loire, responsable de traitement des données.

Type de donnée	Durée de conservation	Après la durée de conservation
Identité du jeune	1 an	Supprimée
Identité du responsable légal (le cas échéant)	1 an	Supprimée
Identité de la structure et du référent de l'équipe	3 ans	Supprimée
Image (photo, vidéo)	5 ans	Supprimée

Ces traitements ont pour base juridique la mission d'intérêt public dans le cadre de la Stratégie Europe et de l'action Internationale de la Région Centre-Val de Loire.

Seront destinataires de vos données :

- La Direction Europe et Internationale de la Région Centre-Val de Loire
- Le Jury (article 5 du règlement du concours d'éloquence)
- toute personne ayant accès de manière plus limitée (nom, prénom, image) aux actions de promotion du dispositif via les différents supports de communication prévus l'article 10 du règlement du Concours d'Eloquence.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en contactant : Sandrine FREMINET, *Chargée de mission « Citoyenneté européenne et solidarité internationale »* - E-mail : sandrine.freminet@centrevaldeloire.fr

Néanmoins en cas de refus de communication des données obligatoires, votre participation au concours d'éloquence ne pourra pas être prise en compte.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation des traitements vous concernant, que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant au délégué à la protection des données , contact.rgpd@centrevaldeloire.fr ou 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1.

Vous êtes informé de votre droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07).

Article 13 : conditions de modifications

Les organisateurs se réservent le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler le concours sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Dans l'une de ces hypothèses, aucun dédommagement ne saurait être demandé par les participants.

Article 14 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage que les organisateurs pourraient être amenés à prendre dans des cas prévus ou non.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

Fait à

Le

*Préciser le(s) Nom(s), Prénom(s) et Signature(s) des participant(s) au concours et pour les mineurs, de leur(s) représentant(s) légal(ux), avec la mention « **Lu et accepté** ».*

Participant 1

Nom, Prénom et Signature du participant	Nom, Prénom et Signature du représentant légal si mineur
--	---

Participant 2

Nom, Prénom et Signature du participant	Nom, Prénom et Signature du représentant légal si mineur
--	---

Participant 3

Nom, Prénom et Signature du participant	Nom, Prénom et Signature du représentant légal si mineur
--	---

Participant 4

Nom, Prénom et Signature du participant	Nom, Prénom et Signature du représentant légal si mineur
--	---

Participant 5

Nom, Prénom et Signature du participant	Nom, Prénom et Signature du représentant légal si mineur
--	---

Participant 6

Nom, Prénom et Signature du participant	Nom, Prénom et Signature du représentant légal si mineur
--	---

Etablissement scolaire ou autre structure*Si participation au concours*

Nom, Prénom, fonction, cachet et signature du responsable
--